LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU RATTACHEMENT DE LA LORRAINE À LA FRANCE

Jean-Claude Bonnefont
Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas

Le rattachement économique de la Lorraine à la France ne s'est pas opéré de manière brutale, mais s'est étalé sur une très longue période. Déjà le duc Léopold avait conservé, en les adaptant, certaines pratiques de l'administration française. De 1737 à 1766, la monnaie française s'était peu à peu substituée à la monnaie lorraine, qui n'était plus frappée ; la fiscalité française s'était elle aussi imposée dans ses grandes lignes et la perception de toutes les rentrées fiscales était, comme dans le royaume, entre les mains des fermiers généraux ; les Ponts et Chaussées ne pouvaient plus travailler au réseau routier qu'aux ordres de Paris. On s'adressait encore au gouvernement ducal pour obtenir des autorisations d'exploiter ou des privilèges, mais le pouvoir de fait était exercé par un chancelier qui représentait le roi de France, à l'instar d'un intendant. Pour que l'assimilation des duchés de Lorraine et de Bar soit complète, il ne restait plus que quelques pas à faire ; nous verrons qu'ils ne l'ont pas été faits immédiatement et qu'en 1789, il restait encore à réaliser l'assimilation douanière, qui avait fait l'objet de longues controverses. Les duchés, comme les évêchés, l'Alsace et la Franche-Comté, étaient considérés comme des pays « d'étranger effectif », commerçant librement avec l'étranger, mais séparés du reste du royaume de France par une barrière douanière. C'est la raison pour laquelle, plutôt qu'à l'événement lui-même de la mort de Stanislas, que l'on pouvait aisément anticiper, nous allons nous intéresser au contexte dans lequel il s'est produit.

La Lorraine commerçante

Une première remarque s'impose. La Lorraine n'était ni la grande région industrielle qu'elle est devenue plus tard, ni une région agricole riche. Elle avait certes connu, au XVI^e^ siècle et jusqu'au début du XVII^e^, un développement industriel prometteur ; mais il avait été complètement anéanti par les désastres des guerres du XVII^e^ siècle. Malgré les efforts de Léopold, la Lorraine restait en retard par rapport aux régions françaises les plus dynamiques. Ses matières premières étaient exploitées, mais dans le cadre d'établissements dispersés, de petite taille, travaillant pour un marché local et souvent mobiles, comme on le voit dans le cas des verreries. Rares sont les grands établissements industriels qui sont nés avant 1750. Ils n'avaient pas été créés par des entrepreneurs locaux, mais souvent par des étrangers, en particulier des Savoyards, qui n'avaient pas été relayés par des Lorrains.

Attribué à Jean Girardet (1709-1778), ***Jean-François Villiez (1722-1774), négociant et banquier à Nancy***
Huile sur toile, 1774. Dépôt Ville de Nancy. Inv. D.T.S. 4. © Musée lorrain, Nancy / Photo. P. Mignot
On le voit ici recevoir les envoyés de l'empereur Joseph II venus contracter un emprunt.

La situation de l'agriculture n'était pas plus favorable. Elle satisfaisait, en année normale, aux besoins de la population et pouvait vendre à quelques régions voisines, mais elle restait très routinière, attachée au respect strict de l'assolement triennal. On était au courant des progrès de l'agriculture anglaise, mais on n'estimait pas possible de les imiter, sauf à la marge ; les remembrements ne pouvaient être envisagés qu'au stade expérimental. Faute de pouvoir s'appuyer sur une production régionale suffisante, et en raison même de la situation géographique du pays, le commerce lorrain était condamné à vivre en grande partie du trafic de marchandises avec l'étranger. On l'a défini comme un « commerce d'entrepôt », ce qui, suivant Pierre Boyé[1], recouvrait trois sortes d'opérations. Ce pouvait être un commerce d'entrepôt simple, consistant à rassembler dans les villes des marchandises venant du dehors à destination du pays, ou destinées à sortir des duchés d'où elles étaient issues, ou encore à ne traverser la Lorraine qu'en transit. Ce pouvait être aussi un commerce dit « de commission ». Il se trouve que les évêchés et les duchés n'avaient pas le même régime douanier : les marchandises sortant de France venant des Indes ou des Antilles françaises, ne payaient pas de droit pour entrer en Lorraine, alors qu'elles étaient taxées pour les évêchés ; moyennent une confortable commission, les négociants de Nancy et leurs représentants à Bar-le-Duc, recevaient les marchandises qu'ils redistribuaient ensuite dans les évêchés. Enfin, dans d'autres cas, c'était un commerce carrément « interlope », lorsqu'on faisait venir de Hollande ou de Francfort des marchandises dont l'introduction en France était prohibée ; il était plus facile de les faire passer en fraude à travers la Lorraine, en raison d'une assez grande porosité de la frontière qui la séparait du royaume. Yves Le Moigne nous apprend que c'est la redistribution des produits coloniaux dans les provinces voisines, où elles étaient davantage taxées, qui constituait pour le commerce de Nancy la principale source de revenus : le négociant Villiez importait, en 1770, 22 tonnes de sucre et 12 de café, achetées à Orléans, Reims ou Rouen[2]. Boyé considère que ce commerce d'entrepôt a connu son apogée vers 1759. Coster, dans sa dissertation lue à

Jean-François Villiez (1722-1774), négociant et banquier à Nancy (voir détail et légende pp. 50-51)

l'académie de Stanislas en janvier 1760[3], dit qu'il était déjà en crise à cette date. Notons d'abord que de petites maisons de commerce locales ne pouvaient le pratiquer qu'à la marge ; seuls les gros négociants disposaient des moyens leur permettant de connaître l'état des marchés et de disposer de correspondants et de crédits sur toutes les grandes places européennes. À Nancy, on n'en cite généralement pas plus de quatre ou cinq dont la pérennité n'était pas bien assurée ; les enfants de négociants, si l'on en croit Coster qui faisait partie d'une de ces familles, préféraient acquérir la noblesse ou mener la vie paresseuse et confortable d'un couvent.

En fait, deux sortes de menaces pesaient sur les formes les plus frauduleuses de ce commerce d'entrepôt : l'une était le renforcement des contrôles aux frontières de la Lorraine, qui semble avoir été un processus continu ; on se plaint beaucoup de la multiplication des taxes et de celle des formalités diverses qui surchargent les échanges et qui font que le secret des affaires est de moins en moins facile à conserver[4]; l'autre était le risque de levée des prohibitions qui interdisaient l'entrée de certaines marchandises dans le royaume. Le meilleur exemple est celui des toiles de coton peintes ou « indiennes », fabriquées en Suisse ou en Hollande. Tant qu'elles ont été prohibées, les commerçants lorrains trouvaient le moyen, malgré les peines très sévères qui frappaient les passeurs, de les introduire en France, où elles étaient extrêmement recherchées par une riche clientèle. Mais lorsque le gouvernement royal conscient de l'inutilité de ses efforts, a levé la prohibition, à la suite d'un rapport demandé à l'abbé Morellet en 1758, les commerçants français sont allés se fournir directement auprès des industriels producteurs et les Lorrains ont perdu leur rôle d'intermédiaires. On voit par ces exemples à quel point le commerce lorrain était dépendant des fluctuations de la politique douanière de la France.

Le reculement des barrières

C'est dans ce contexte que se pose la grande question du « Reculement des Barrières » qui a passionné l'opinion dans les duchés comme dans les évêchés pendant de longues années. Elle s'était à vrai dire posée dès 1737. Ce n'est pas le gouvernement qui s'en était inquiété, mais les fermiers généraux qui se sont trouvés chargés de la perception de tous ces droits. Ils trouvaient en effet une situation extrêmement compliquée, du fait de l'irrégularité de la frontière, de la présence d'enclaves et des diverses tolérances qui avaient été accordées localement pour des échanges de proximité, entre les sujets lorrains et leurs voisins, mais qui pouvaient donner lieu à une contrebande, si au lieu de se contenter des marchandises « de leur cru », ils trafiquaient des produits de provenance plus lointaine. Tout cela obligeait les fermiers généraux à entretenir un personnel trop nombreux, dans un trop grand nombre de bureaux et diminuait de beaucoup leur bénéfice. Ils proposèrent de supprimer la barrière fiscale entre la France et les duchés et de la reporter aux frontières avec les pays étrangers. Mais ce projet de Dupin fut vite enterré, devant la résistance des Lorrains[5].

En 1745, le fermier général Helvétius, à la suite d'une grande enquête qu'il avait faite en Lorraine en 1744 et 1745, ne proposa pas une solution aussi radicale, mais seulement un

aménagement, qui consistait à réunir les duchés, les Trois-Évêchés et leurs enclaves dans un ensemble commun à la frontière duquel on aurait perçu un nouveau droit remplaçant la « foraine », dans un nombre de bureaux plus limité. Mais son *Mémoire tendant à la suppression des péages de Lorraine connus sous le nom de haut conduit, foraine, etc*, daté du 23 septembre 1745, fut enterré par suite de l'opposition du chancelier La Galaizière.
La troisième alerte fut beaucoup plus sérieuse. Le contrôleur général Bertin, décidé à appliquer des réformes générales, adressa le 8 avril 1761 une lettre circulaire aux parlements, chambres de commerce et intendants, dans laquelle il leur demandait leur avis sur les détails d'un tarif douanier général applicable dans toute la France en y comprenant la Lorraine. La Cour souveraine de Nancy se contenta d'encourager plus ou moins le mouvement de protestation, mais ce furent les juges consuls de Nancy, qui étaient les équivalents d'une chambre de commerce, qui manifestèrent la plus vive opposition et chargèrent Joseph-François Coster d'exprimer leurs critiques dans un mémoire qui eut un retentissement considérable : *la Lettre d'un citoyen à un magistrat, sur les raisons qui doivent affranchir le commerce des duchés de Lorraine et de Bar, du Tarif général projeté pour le Royaume de France*, parue en 1762[6].
Dans son mémoire, Coster développait une argumentation souvent pertinente. Il soulignait d'abord, et cela ne devait pas manquer de frapper l'opinion, que le projet était défavorable aux Lorrains et surtout destiné à favoriser les fermiers généraux. Il y avait certes quelques abus à réformer, mais aucune nécessité de réformer tout le système. En fait, si la Lorraine achetait beaucoup au royaume, elle ne lui vendait presque rien, et tout son commerce d'exportation se faisait avec l'étranger. Reculer les barrières à la frontière politique signifiait la mort des exportations lorraines et la fin du commerce d'entrepôt pratiqué par les négociants lorrains. Il notait encore que s'il y avait une contrebande de produits étrangers passant en France à travers la Lorraine, les responsables n'en étaient pas les Lorrains, mais les acheteurs français qui voulaient se procurer frauduleusement des denrées prohibées.
Le contrôleur général et l'intendant, qui était La Galaizière fils, cherchèrent en vain à allumer des contre-feux en suscitant d'autres mémoires en réponse à celui de Coster. Presque toute l'opinion lorraine était derrière lui ; son anonymat avait été percé et on lui avait déjà donné le surnom de « Citoyen » qu'il a longtemps conservé[7]. Il y avait cependant quelques avis discordants, ceux de quelques fabricants, qui auraient vu d'un bon œil l'ouverture du marché français à leurs produits. Parmi eux, et dès janvier 1762, on voit Nicolas Lebel, directeur d'une manufacture de bonneterie à Nancy, qui réplique à Coster par des *Lettres d'un fabricant de laine de la province à un fabricant de Nancy*. Il est clair que les industriels lorrains, au contraire des grands négociants, avaient tout à gagner à un report des barrières, qui leur ouvrirait le marché français !

L'industrie lorraine

Il est temps par conséquent de nous intéresser à l'industrie lorraine qui fait preuve justement vers 1760 d'un dynamisme nouveau. Faut-il l'attribuer à la perspective d'une réunion douanière de la Lorraine à la France, qu'il était raisonnable d'envisager et même de « jouer »

D. Baltzer, copie d'une vue au daguerréotype, ***Manufacture de Bains-les-Bains***
Lithographie, XIX[e] siècle © Musée lorrain, Nancy

à cette date ? La chose est possible, mais nous devons faire remarquer qu'il y avait déjà eu, à l'entrée des produits lorrains en France, quelques abaissements de tarifs qui avaient donné un signal positif ; il en sera question tout à l'heure. Le fait est aussi que les années 1760 sont celles d'une importante mutation industrielle. On voit apparaître en Lorraine quelques grands établissements industriels, soutenus par des capitaux importants, employant des techniciens spécialisés qu'on faisait souvent venir de loin, destinés à vendre leurs produits dans un rayon géographique très étendu ; même si le régime douanier n'est pas encore favorable, mais on peut espérer qu'il le sera bientôt, ces nouvelles usines savent qu'elles peuvent compter sur des atouts importants : une énergie encore abondante, une main-d'œuvre rurale ou urbaine disponible, des matières premières utiles locales ou faciles à importer[8]. Dans le mémoire qu'il avait adressé en 1759 à la Société royale des sciences et belles-lettres, intitulé *La Lorraine commerçante*, Joseph-François Coster, avait dressé un tableau sommaire de l'industrie lorraine ; mais il avait surtout voulu montrer que chaque ville ayant son industrie propre, le commerce était nécessaire pour en assurer la complémentarité[9].

• La Manufacture de fer-blanc de Bains-les-Bains

On avait créé, au début du siècle, un établissement qui avait fait figure de précurseur : la manufacture de fer-blanc de Bains-les-Bains.
C'est la régente Élisabeth-Charlotte qui avait accordé, en 1733, un privilège à Jean-Baptiste

Villiez, associé aux frères Coster et Georges Puthon, pour établir une usine. Ce privilège comportait notamment la possibilité d'acheter à moitié prix dans les forêts ducales voisines le bois de chauffage et de construction, l'utilisation d'un cours d'eau, le Coney, ainsi que diverses exemptions fiscales. De tels privilèges étaient évidemment utiles pour assurer le démarrage d'une entreprise, mais s'ils se prolongeaient trop longtemps, ils avaient l'inconvénient d'étouffer toute concurrence et l'Ancien Régime en a peut-être abusé. D'autres avantages venaient de la localisation géographique de cette région : l'étain provenait d'Europe centrale, le fer des forges voisines de Franche-Comté, tandis que la richesse en bois de la Vôge garantissait une énergie abondante et bon marché. De plus, il s'agissait d'une fabrication très spécialisée, pour laquelle il n'existait qu'un petit nombre d'usines (Nevers, Masevaux, Le Thillot) et ses produits trouvaient facilement des débouchés en France et à l'étranger. En 1751, Joseph-Antoine Vallet devient propriétaire de l'usine et obtient en 1766 du gouvernement français le renouvellement de son privilège. C'est le début d'une période de prospérité qui s'affirmera surtout au XIX[e] siècle.

• La verrerie

Mais c'est surtout dans le domaine de la verrerie que les changements les plus spectaculaires sont apparus. L'industrie de la verrerie en Lorraine change de dimension au milieu du XVIII[e] siècle. On sait qu'un premier groupe de verreries avait été créé sous le règne de Léopold, dans le Pays de Bitche (Meisenthal 1702, Götzenbruck 1721), à Portieux (1705) et dans la Vôge (la Planchotte 1722). Mais ces usines avaient connu de graves difficultés, dues en partie aux fluctuations de la politique douanière de la France. À partir de décembre 1746, le royaume frappe le verre lorrain de droits de douane prohibitifs. Il en résulta une crise profonde. Il fallut attendre 1759 pour qu'un abaissement très significatif de ces taxes leur permette à nouveau de vendre sur le marché français. Cette libéralisation fut le signal de nouvelles créations et de la consolidation des établissements existants. Nous voyons par cet exemple que la question des « barrières » est plus complexe qu'on ne peut croire : tout dépendait en réalité du montant des droits de douane qu'on y exigeait. La France jouait évidemment des tarifs dans le sens de ses intérêts : au moment où le royaume commençait à manquer de bois, il a ouvert largement sa frontière aux bois qui venaient de Lorraine ; c'était un coup bas de plus envers les industriels lorrains, car la possibilité de le vendre en France faisait monter le prix de ce combustible.

C'est justement autour de 1760 que l'on voit apparaître en Lorraine une nouvelle génération de verreries. Ce sont de grandes manufactures, comprenant des bâtiments industriels et des logements construits à demeure, équipées de façon moderne, employant une main-d'œuvre nombreuse, dotées de capitaux importants. Ceux qui les créent sont d'ailleurs des capitalistes et ils en confient la gestion à des techniciens. On choisit pour les implanter des sites proches de grandes forêts ou situés sur des cours d'eau flottables, afin de faciliter leur alimentation en bois. Les sables siliceux se trouvent sur place, à moins qu'on ne préfère ceux de Champagne. La soude provient des cendres de fougères. La verrerie de Dilling (1760)

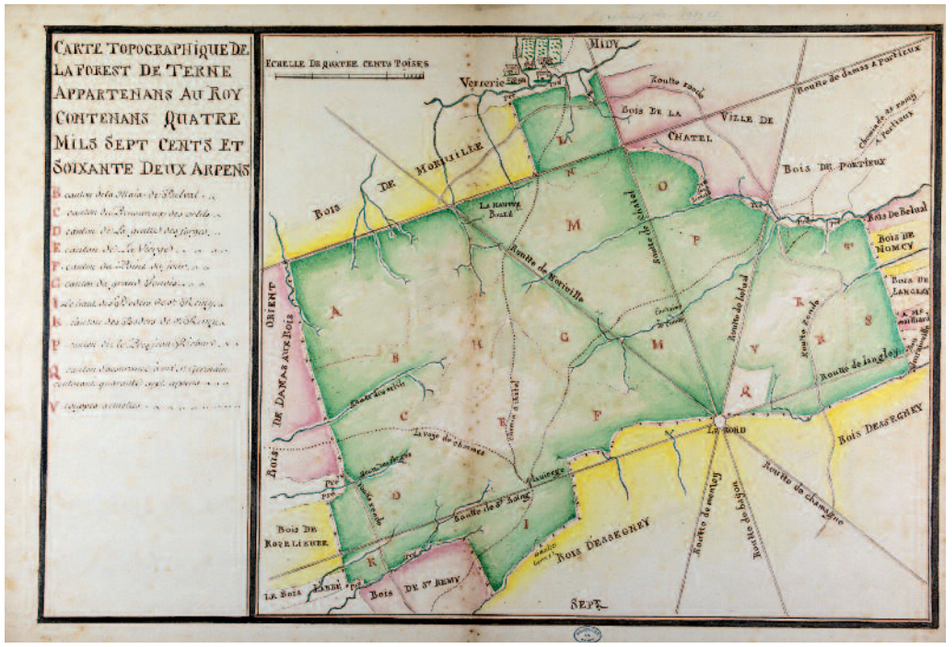

Carte topographique de la forêt de Terne appartenant au Roy contenant 4762 arpens
Dessin à l'encre et à l'aquarelle, fin XVIII[e] siècle. Cote FG6 PORT 1 © Bibliothèques de Nancy
La verrerie de Portieux avec ses divers bâtiments est représentée en haut au centre.

est la seule qui utilise la houille, les autres marchent au bois[10]. Vannes-le-Châtel (1766) se trouve dans le duché de Lorraine, tandis que la verrerie Sainte-Anne de Baccarat, profite de sa situation d'enclave fiscale, sur des terres de l'évêché de Metz au cœur de la Lorraine ducale. C'est à la mort de Stanislas que François Jolly, avocat à la Cour souveraine de Nancy et Pierre-Étienne Olivier, bâtonnier de l'ordre, présentent une requête au roi de France afin d'obtenir l'acensement de Müntztal, au comté de Bitche, afin d'y édifier une verrerie, à la place de celle qui y avait existé autrefois ; ils y sont autorisés par un arrêt du conseil du 17 février 1767[11]. C'est l'origine de ce qui deviendra plus tard la cristallerie de Saint-Louis.

Après que deux nouveaux associés, les Lassalle, aient rejoint les fondateurs, la production commence en 1770 : il s'agit de verre à vitre et de gobeleterie. Mais l'essor ne viendra qu'après un arrêt du conseil du roi du 10 mars 1772, qui a réduit les droits de douane pour l'entrée en France de ses produits, en les assimilant à ceux venant d'Alsace et des Trois-Évêchés, qui étaient plus favorisés. Cette création de nouvelles verreries a eu une conséquence inattendue. Pendant les années de crise, les producteurs de « salin » (c'est-à-dire de cendres de fougères et de bois) avaient pris l'habitude de le vendre en dehors de la province. Après 1760, la demande de ce produit excède l'offre et Stanislas, pour protéger les verriers lorrains, en a interdit l'exportation par un arrêt du 9 janvier 1762. Après la mort du roi de Pologne, il n'a plus été appliqué, les cours du salin se sont envolés et cela a provoqué une nouvelle crise des verreries en 1776[12].

• La faïencerie

Les faïenceries, plus récentes, ont connu à peu près la même évolution que la verrerie. Leur création s'est échelonnée sur tout le XVIII[e] siècle ; elles ont été fondées non par des techniciens, mais par des nobles ou des bourgeois aisés, qui ont fourni les capitaux. Ce sont souvent des propriétaires forestiers qui veulent valoriser leur récolte de bois. Leur production à l'origine n'était pas dirigée vers la France, à cause d'une barrière douanière infranchissable, mais vers l'Europe centrale, l'Italie ou les colonies d'Amérique. Jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, elles étaient de petite taille. Mais, vers 1749, sous l'influence des pays étrangers, Angleterre et Allemagne, deux innovations leur donnent un nouveau dynamisme : la technique du « petit feu », grâce à des fours « à réverbère », qui permet plus de variété et de nuances dans les couleurs, et la mise au point de la « terre de pipe », qui donne une faïence fine et blanche presque égale à la porcelaine. Lunéville en profite la première, suivie d'autres faïenceries créées en pays évêchois (Saint-Clément, 1756, Toul-Bellevue, 1758) ou à Épinal (1759).

• La métallurgie

La métallurgie était loin alors d'avoir l'importance qu'elle a connue par la suite. Dans la Lorraine du Nord, elle était stimulée par les besoins militaires : Longuyon fabriquait des canons de fusil et de pistolet, Saint-Avold des sabres et des couteaux. Dans les Vosges et les pays meusiens, c'était une industrie extrêmement dispersée : il y avait peu de hauts fourneaux et une multitude de forges, établies près des forêts et au bord des cours d'eau, travaillant surtout à satisfaire des besoins régionaux. Des échanges se faisaient avec les régions voisines. Dans le sud des Vosges, où il n'y avait pas de mine de fer, on travaillait la fonte venue de Franche-Comté et les ateliers lorrains la valorisaient dans des tréfileries, où ils fabriquaient du fil de fer. Mais cette activité était tributaire des conditions douanières : en 1755, elle avait été favorisée par un abaissement des droits pour les échanges entre Franche-Comté et Lorraine, mais en 1764, le parlement de Besançon a obligé à les relever[13]. On note tout de même quelques évolutions significatives, qui vont dans le sens de la spécialisation : dans le pays de Bitche, la platinerie d'Éguelshardt est devenue en 1765 une manufacture de fer

Engelmann, ***Entrée de Darney département des Vosges***. Lithographie, XIX[e] siècle © Musée lorrain, Nancy
C'est dans la vaste forêt de Darney, qui fournissait le charbon de bois nécessaire à ses feux, qu'était établie l'ancienne usine métallurgique de La Hutte.

battu et étamé ; dans le pays de Darney, la forge de La Hutte devient en 1745 une aciérie, bientôt décorée du titre de manufacture royale, grâce aux savoir-faire d'ouvriers tyroliens et styriens. De plus, la famille de Wendel, qui exploitait depuis 1711 les forges de Hayange, en terre évêchoise, s'étend à Moyeuvre, qui se trouve dans le Barrois, sans tenir compte des limites provinciales.

• L'industrie du sel

Faut-il tenir compte de l'industrie du sel ? Elle se trouvait certes géographiquement en Lorraine, mais Pierre Boyé refuse de l'intégrer dans le bilan qu'il fait de l'industrie lorraine : elle était entre les mains des Salines royales qui en avaient le monopole et tout le produit de son exploitation et de sa vente allait directement au Trésor royal et à ses fermiers. Notons surtout qu'on assiste à une concentration au profit de la saline de Dieuze, après la fermeture de celle de Rosières, insuffisamment rentable, en 1760.

• Le textile

On remarquera que pour le textile, dont le déclin est relatif, les fabricants lorrains pouvaient trouver sur place d'intéressants débouchés avant 1766 : pour les tissus les plus ordinaires, ils pouvaient compter sur le marché de l'habillement militaire, la Lorraine étant un pays de garnisons et de passage des troupes ; pour les productions les plus recherchées, la cour de Lunéville, du temps de Stanislas, était en mesure de les absorber. Avec le retour de la paix et la mort de Stanislas, ces deux conditions favorables n'étaient plus réalisées. La nécessité d'exporter s'est fait sentir, comme dans les autres branches de l'industrie.

L'intégration économique de la Lorraine à la France

Habituée à travailler avec la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, la Lorraine a donc dû peu à peu reconvertir son commerce en direction du royaume de France. On est frappé cependant, en lisant les *Cahiers de doléances* de 1789, de constater que la plupart d'entre eux refusent toujours l'intégration douanière de la Lorraine dans la France, qui était revenue à l'ordre du jour. On peut comprendre la réticence des grands négociants : le commerce d'entrepôt était celui qu'ils savaient faire, il leur permettait de mettre à profit une excellente connaissance des marchés européens et d'activer leur réseau de relations ; dans le commerce avec la France, ils risquaient de se trouver en situation d'infériorité, devant des négociants plus puissants qu'eux et leur savoir-faire ne servait plus à rien. Mais pourquoi l'opinion les suivait-elle sur ce point ? Par habitude sans doute, et peut-être aussi parce que son régime douanier était la dernière particularité qui rappelait encore le temps où la Lorraine avait été indépendante.
On a donc assisté à une lente intégration économique de la Lorraine à la France, qui ne s'est terminée qu'au début de la Révolution, dans un contexte de grande liberté économique. Mais sous l'Ancien Régime, elle se traduit par des contrôles tatillons, par des autorisations qu'il faut demander, par des protections qu'il faut obtenir d'un pouvoir central qui obéit souvent à d'autres intérêts qu'à ceux de la province. Un exemple très clair de ces entraves nous est donné par Georges Poull à propos des débuts de l'industrie cotonnière dans le pays de Remiremont[14]. En 1765, François Delorme et Charles Leduc s'étaient associés pour fonder une entreprise textile qui faisait filer et tisser par les paysans des vallées voisines le coton importé d'Amérique ou des Échelles du Levant. En 1766, les deux associés souhaitent compléter leur entreprise en installant au bord de la Moselle une « blanchisserie avec fouloir, calandre et autres machines hydrauliques » et ils adressent une requête en ce sens à l'intendant des finances Trudaine, pour obtenir une autorisation. Celle-ci ne venant pas, Charles Leduc abandonne la partie, tandis que Delorme, qui ne se décourage pas, sollicite à nouveau l'autorisation en 1770. L'instruction de ce projet n'est pas encore terminée en novembre 1771, lorsque l'intendant La Galaizière demande encore de nouvelles précisions. Finalement, Delorme réduit l'activité de son commerce et préfère devenir en 1776 fermier des revenus de l'abbesse de Remiremont : c'est un métier plus tranquille que celui de créateur d'entreprise !

Cela nous conduit à une dernière réflexion, sur laquelle nous allons conclure. Si l'on observe une floraison de nouvelles entreprises en Lorraine vers 1760, est-ce bien parce qu'on anticipait la mort de Stanislas, qui resserrerait encore ses liens avec la France ? N'est-ce pas plutôt parce que, sous le ministère de Choiseul (1758-1770), les intérêts lorrains étaient mieux défendus à Versailles ? Rien ne pouvait plus se faire sans une autorisation et un encouragement venu de la capitale. Au sein d'un état aussi centralisé que l'était la France d'Ancien Régime, la Lorraine avait perdu dès avant 1766 tout pouvoir de décision.

Notes

1. Boyé, Pierre, « La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766) », *Annuaire de Lorraine* (1899), Didot frères, Nancy, 1899.

2. Le Moigne, François-Yves, « Le commerce des provinces étrangères (Alsace, Évêchés, Lorraine) », *Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle*. Actes du Colloque de l'Association française des historiens économistes, Paris CNRS, octobre 1973, Lyon 1975, 173-200.

3. Coster, Joseph François, « La Lorraine commerçante », discours qui a remporté le prix des sciences. Registres manuscrits de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, 1759-1765, 157-173.

4. La Chambre des comptes de Lorraine se plaint ainsi le 21 janvier 1761 : « Une multitude d'acquits, de droits nouveaux, de caphouse ont obstrué une circulation dont la liberté est l'unique ressort. Cette branche du commerce est aujourd'hui perdue pour les États de Votre Majesté. Chacun va à sa source, on tire de la première main et nos négociants restent dans la langueur et le désœuvrement » (cité par Pierre Boyé, *La Lorraine commerçante..., op. cit.*).

5. Pierre Boyé nous apprend qu'on a fait agir à cette occasion M. Masson, premier commis au contrôle général, qui était d'origine lorraine, alors que le contrôleur général Orry était indifférent à la question (*op cit.*, p. 7).

6. Joseph-François Coster (1729-1813) qui fut plus tard secrétaire perpétuel de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, appartenait à une famille de négociants et banquiers de Nancy, d'origine savoyarde. Il s'était fait connaître en obtenant un prix de cette académie en janvier 1760, pour un mémoire intitulé *La Lorraine commerçante*.

7. On trouve sur les registres des délibérations de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, à la date du 18 octobre 1763, une lettre du chancelier La Galaizière au secrétaire perpétuel Solignac datée du 17 : « Vous savez, Monsieur, que le Roi fit il y a quelque temps défense à l'académie d'admettre le sieur Coster au nombre de ses membres, pour avoir encouru la disgrâce de M le Contrôleur général. L'indisposition de ce ministre n'ayant pas cessé, les intentions de Sa Majesté sont toujours les mêmes, de quoi vous voudrez bien informer la compagnie ».

8. Les mutations industrielles ont été évoquées avec beaucoup de pertinence par Pierre Léon : *La Lorraine et les mutations industrielles de la France du XVIII^e siècle*, dans La Lorraine de l'époque des Lumières, colloque de la Faculté des lettres de Nancy, 24-27 octobre 1966. Nancy 1968, p 105-125.

9. Ce texte, intitulé *La Lorraine commerçante*, figure dans les Registres manuscrits de l'académie (1759-165), à la date du 10 janvier 1760, entre les pages 157 et 173.

10. Parisot, Robert, *Histoire de Lorraine*, tome II (1552-1789) : l'industrie, 211-220.

11. Ingold, Gérard, *Saint-Louis, de l'art du verre à l'art du cristal, de 1586 à nos jours.* Denoël, 1986.

12. Ferry, Jean-Pierre, *La verrerie de Portieux, 300 ans d'histoire*, éditions du Sapin d'or, Épinal 2004.

13. Cabourdin, Guy, *Quand Stanislas régnait en Lorraine*, Fayard, 1980, 387.

14. Poull, Georges, *Les fondateurs de l'industrie textile vosgienne (1800-1870)*, Éditions Serpenoise, 1997.